



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Délibération du 27 janvier 2017 du Conseil académique restreint aux enseignants-chercheurs

- Vu le code de l'éducation, notamment dans ses articles L.952-6 et L952-6-1
- Vu la loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités
- Vu le décret n°84-431 du 06 juin 1984 modifié, fixant les dispositions statutaires applicables aux enseignants-chercheurs
- Vu l'avis favorable du Conseil académique restreint aux enseignants-chercheurs du 27 janvier 2017 sur la composition nominative des comités de sélection

Le comité de sélection dans le cadre des opérations de gestion relatives au concours session synchronisée 2017 concernant le poste désigné ci-dessous :

Emploi : 66 MCF 0047

N° galaxie : 4249

Composante : UFR des Sciences Jean Perrin

Laboratoire : LBHE

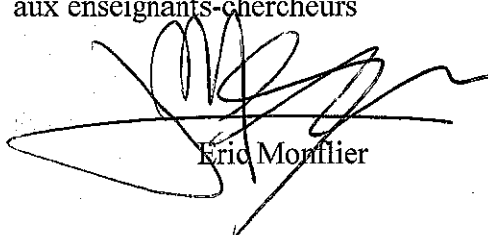
Est composé comme suit :

Président du comité : Fabien Gosselet

	NOM Prénom	Corps	Etablissement d'origine	CNU ou discipline
Membres internes	GOSSELET Fabien	PR	Université d'Artois	66
	KARAMANOS Yannis	PR	Université d'Artois	64
	COURDENT Albine	MCF	COMUE LNF (ESPE)	72
	CULOT Maxime	MCF	Université d'Artois	66
Membres externes	ALI Carine	PR	Université de Caen	69
	GHERSI-EGEA Jean-François	PR	FLUID – Fluides et Barrières du système Nerveux Central, Centre de recherche en Neurosciences de Lyon	69
	CHASSEIGNEAUX Stéphanie	MCF	Université Paris Descartes	87
	ZURICH Marie-Gabrielle	MCF	Université de Lausanne	Neurosciences

Fait à ARRAS, le 1^{er} février 2017

Le président du conseil académique restreint aux enseignants-chercheurs



Eric Monflier

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr